

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE AUGIAS  
Organise le 23 JUIN 2024 avec le concours de ECURIE CHAMBRILLE  
Sous le patronage de Fédération Française du Sport Automobile  
Un slalom dénommé : 15eme Slalom de LEZAY  
Cette compétition compte pour : Coupe de France des Slaloms  
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue sous le numéro ..... en date du....., et enregistré à la  
FFSA sous le permis d'organisation numéro ..... en date du.....

VISA LIGUE  
NOUVELLE AQUITAINE NORD

N° : 11/2024

Du : 26/03/2024

## **Organisateur technique**

**Nom : Ecurie Chambrille**

**Adresse : Maire 79800 La Mothe St Héray**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Mr DESMOULINS Roger Licence n° 4799

Commissaires Sportifs :

Mr BLUTEAU Daniel Licence n°2974

Mr Mawdsley Joachim Licence n°15063

Directeur de Course :

Mr CAROF Jean Marie Licencn°203852

Directeur de Course Adjoint :

Mr Mawdsley Erwin Licence n° 228740

Commissaires Techniques Responsable :

Guilleux Patrick Licence n°55340

Commissaire technique,

Maire Franky Licence n°50428

Commissaire technique stagiaire

Hurtaud Floriane

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Mr Errera Flavien Licence n°250449,

Mawdsley Myriam licence 11115

Chronométreurs :

Mr BONNAUD Matthieu Licence n° 41131

Soullisse Vincent licence n°6477

Aides Soullisse Micheline licence n°6479

Desmoulins Colette licence n°48038

LIGUE SPORT AUTOMOBILE  
NOUVELLE-AQUITAINE NORD  
1 Rue Gaspard Monge  
17000-LA ROCHELLE  
Tél : 05-46-44-17-77  
Mail : liguesportauto.nan@orange.fr

*Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.*

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le 18 juin 2024

Publication de la liste des engagés le 20 juin 2024

Vérifications administratives et techniques le 22 juin 2024 de 15 heures 30 à 19 heures

Lieu site du marché aux bestiaux 79120 LEZAY

1° Réunion du Collège des Commissaires Sportif le 22 juin à 17 heures

Lieu : site du marché aux bestiaux 79120 LEZAY

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le 23 juin 2024 à 9 heures

Essais non chronométrés le 23 juin 2024 de 8 heures à 9 heures 30 (deux passages maximums par coureur) Essais chronométrés le 23 juin 2024 de 9 heures 45 à 11 heures

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11 heures

#### **Course :**

- 1<sup>ère</sup> manche le 23 juin 2024 de 11 heures à 12 heures 15
- 2<sup>ème</sup> manche le 23 juin 2024 de 14 heures à 15 heures 30
- 3<sup>ème</sup> manche le 23 juin 2024 de 15 heures 45 à 16 heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 23 juin 2024 30 minutes après la fin de la dernière manche

Lieu site du marché aux bestiaux 79120 LEZAY

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu site du marché aux bestiaux 79120 LEZAY

Podium le 23 juin 2024 à l'issue de la dernière manche sur la ligne de départ

Remise des prix le 23 juin 2024, 1 heure après la fin de la dernière manche

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : LEZAY MECANIC Adresse Route de Sauzé Vaussais 79120 Lezay Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9 heures.

Pesage des voitures (facultatif) : lieu site du marché aux bestiaux 79120 LEZAY

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Des titres de participations (régional slalom) valable

Uniquement pour cette épreuve pourront être délivrées sur place,

Condition de délivrance : titulaire du permis de conduire

Certificat de non-contre-indication à la pratique de compétition concernée sera demandé, datée de moins de 6 mois aucun certificat ne sera délivrés sur place

Selon le nombre d'engages une quatrième manche pourra être effectuer

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :  
Monsieur Maxime CHEVALLEREAU

5 G rue des Bancs  
79340 Coutières  
c.maximepower@laposte.net

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 18 juin 2024.

Les frais de participation sont fixés à 180 €, réduits à 90 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

#### **Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 45, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90 dont 20 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2. P ECHAPPEMENT

*Voir Règlement Standard des Slaloms.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom Régional de LEZAY  
le parcours suivant (voir plan)

*Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.*

La course se déroulera en 3 ou 4 manches ,si le temps le permet

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ :

Arrivée : Longueur du parcours (de 1600 mètres)

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés site du marché aux bestiaux 79120 LEZAY (préciser la répartition pour chacun des groupes).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10 heures, le 22 juin 2024  
Les remorques devront être garées dans le parc remorques.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final sera à l'emplacement réservé par l'organisation sous peine d'exclusion du classement définitif.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ
- Pendant les vérifications au parc des vérifications
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.  
Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu marche aux bestiaux le 22 de 14 heures à 20 heures et le 23 juin de 7h à 21 heures.

Téléphone permanence n° **Xavier Deschamps 06.72.44.20.94**

Centre de secours le plus proche Lezay

Téléphone n° 17

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

*Conforme au règlement Standard des Slaloms.*

#### **7.3P. COURSE**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

*Conforme au Règlement Standard des Slaloms 2024.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement sera établi sur la meilleure manche .

Les classements provisoires seront affichés à la fin des manches qualificatives et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### ***10.1P. TROPHEES***

Modalités : voir Article 10.3

### ***10.2P. PRIX***

Sans remise de prix

### ***10.3P. COUPES***

Les coupes et trophées ne sont pas cumulables

### ***10.4P. PODIUM***

Voir Article 1.2p, à l'emplacement des vérifications technique.

### ***10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES***

Voir Article 1.2p, à l'emplacement des vérifications technique.